

# Présentation de mon dossier au jury BAFA

## 1) Copie de votre pièce d'identité

Vous devez envoyer une copie recto/verso de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport) :



- Sur [bafa-bafd.jeunes.gouv.fr](http://bafa-bafd.jeunes.gouv.fr) en cliquant sur «Confirmation d'identité» dans l'onglet «cursus», transmettre les copies de toutes les pages (recto et verso de votre pièce d'identité) par un seul envoi numérique,
- ou par courrier postal au service départemental (SDJES) qui gère votre dossier en n'oubliant pas de préciser votre numéro d'inscription sur le portail BAFA de votre région et le diplôme concerné par votre demande.

## 2) Transmission de votre dossier au jury BAFA

Lorsque vous avez effectué toutes les étapes de votre BAFA et que la copie de votre pièce d'identité a été reçue et visée par le SDJES :

- Si toutes les étapes de votre formation sont validées favorablement, votre dossier est transmis automatiquement au jury.
- Si une étape n'est pas validée « favorablement » vous pouvez la refaire ou demander la présentation en jury de votre dossier en cliquant sur « Demander le passage en jury » dans la partie « cursus » de votre espace personnel extranet.

## 3) Passage de votre dossier au jury départemental BAFA

Le jury départemental délibère au vu de l'ensemble des avis et appréciations rendus par les directeurs de sessions et les directeurs d'ACM.

Votre dossier est **reçu**, **ajourné** ou **refusé**. La décision apparaît sur votre espace extranet.

En cas d'ajournement vous disposerez d'un délai de 12 mois pour recommencer la/les session(s) de formation et/ou le stage pratique selon l'avis du jury.

En cas de refus, vous perdez le bénéfice de votre formation.